

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2025

Présents : Christian BETON, Graziella BERTOLA-BOUDINAUD, Laurent GLAD, Chantal JACOBS, Jean-Marc POUILLON, Paul BONNAIRE, Michel RIVAL, Isabelle GROUSSOL, Maria VUONG, Caroline SONDAZ, Gani BAGCI, Jean-Paul RUKUNDO, Nathalie PACCINI, Carole SOUAK, Dylan RAHIS, Bernard BELONY, Nicole YVRARD, Jean-Pierre MAILLES, Séverine ANDRIOT.

Excusés : Janine GALLIN-MARTEL (pouvoir à C. SONDAZ), Xavier FRANCISCO, Arnel TALBOT (pouvoir à Nicole YVRARD),

Secrétaire de séance : C. JACOBS

Contrats groupe avec le CDG 38 : Dans une logique de mutualisation, le CDG38 propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département divers contrats-groupes :

- 1- Une convention proposant des **titres restaurant** (le contrat actuel **se terminera le 31 décembre 2025**),
- 2- Une convention de **mutuelle santé** assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2025**),
- 3- Un contrat groupe d'**assurance statutaire**, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2026**).

Afin d'offrir la possibilité d'adhérer à ces trois offres, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporé dans le cahier des charges.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à donner mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations :

- 1- Les titres restaurant,
- 2- La mutuelle santé,
- 3- L'assurance statutaire.

Etant rappelé que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'une délibération le moment venu. (Unanimité)

PAEN : Le Code de l'Urbanisme permet aux départements d'exercer une compétence en matière de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.

Un périmètre de protection est défini avec l'accord des communes concernées. Une enquête publique est ensuite organisée par le Département afin d'informer les habitants et permettre le recours des tiers. Puis, un programme d'action est mis en place, permettant d'animer et suivre le PAEN. Ce programme se fait en lien avec la CAPI, et l'ensemble des acteurs concernés.

La commune a participé au travail d'élaboration du périmètre du PAEN et il est aujourd'hui demandé au Conseil Municipal d'approuver le programme d'actions défini. (20 pour, 1 abstention).

Les grandes lignes du budget 2025 :

Le Conseil Municipal a pris connaissance du contexte national et des nouvelles contraintes imposées par l'Etat aux communes : hausse des prélèvements et contributions (CNRACL, DILICO...), baisse des subventions/dotations.

Sur le contexte communal : la Municipalité a poursuivi son effort de désendettement.

En 2024, nous avons modéré nos investissements, notre excédent général est en augmentation par rapport à l'an dernier dû à une bonne maîtrise des dépenses de personnel et des dépenses générales. Donc pour 2025 nous avons un bon versement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Toutefois, cela ne suffit pas pour faire face à tous les projets en cours car nous ne souhaitons pas recourir à l'emprunt cette année, mais d'y recourir éventuellement l'an prochain car nous aurons un emprunt qui s'arrêtera en 2026.

Nous proposerons donc d'étaler le financement du 2ème terrain du Stade des Mûriers en 2 ans même si nous l'inscrivons budgétairement en totalité cette année.

Nous inscrivons les crédits pour l'aménagement du seuil infranchissable du Bas-Vermelle, car nous arrivons au bout du délai imparti par la Police de l'eau, mais nous différons d'un an la correction des berges du seuil de la scierie. De même, nous différons le début de l'isolation du Gymnase, ce qui permettra de solliciter la subvention de la Région et du Fonds Vert.

Cela nous permet de conserver des fonds propres pour faire face aux demandes classées prioritaires par la commission des travaux.

Nous proposons de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le vote final du budget de l'année 2025 se fera lors du Conseil Municipal du mois d'avril.

Reprise travaux seuil scierie : L'épisode important d'intempérie météorologique qui a eu lieu de suite après les travaux de dérasement du seuil a occasionné des dégâts en amont immédiat sur les berges de l'Agny. Il est nécessaire de reprendre les berges par des travaux complémentaires. Ces travaux sont planifiés pour l'année 2026, mais la commune doit déposer en 2025 un dossier Loi sur l'eau, afin d'obtenir les accords nécessaires et solliciter un financement à l'Agence de l'eau. Le montant prévisionnel des travaux est de 54 104,73 € HT et le taux d'aide sollicité de l'agence de l'eau est de 70 % (37 873,31 € HT). Le rapporteur propose d'autoriser le dépôt du dossier Loi sur l'eau et d'une demande d'aide financière à l'Agence de l'eau, et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération. (19 voix pour, 2 abstentions)

Seuil Bas-Vermelle : Le dossier de reprise du seuil de Bas-Vermelle a fait l'objet d'ajustements techniques et budgétaires par l'EPAGE. L'opération initiale était estimée à 230 220 € TTC et elle a été réajustée à 138 000 € TTC. Les variants sont essentiellement dus à une modification de la longueur de la rampe et la mise à jour des coûts prévisionnels des travaux (choix d'une solution technique de lit « pseudo-naturel »). Afin de mettre en œuvre les travaux en fin d'année 2025, il est proposé de valider l'avant-projet sommaire proposé par l'EPAGE et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'EPAGE et tous documents afférents à l'opération. Il est également proposé d'autoriser l'EPAGE à déposer le dossier Loi sur l'eau, au titre de son mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée. (Unanimité)

Sondage sur le sens de circulation rue Hôtel de ville : Le sondage sur le sens de circulation de la rue de l'hôtel de ville a été réalisé au mois de février et 659 Nivolaisiens ont participé. Le Conseil Municipal a pris connaissance des résultats du sondage : 519 sont défavorables au sens actuel (79%) et 140 souhaitent le conserver. Par 16 voix pour 5 contre le Conseil Municipal décide de changer le sens de circulation dans la rue de l'Hôtel de Ville (le nouveau sens de circulation se fera du carrefour de la route de Sérézin en direction la Mairie).

PLH 3 : Le PLH 3, après avoir fait le bilan du PLH 2, fait un diagnostic du Territoire : une croissance démographique soutenue de 1000hab par an portée à 80 % par le solde naturel et à 20 % par le solde migratoire.

Le territoire compte 53 000 emplois, en augmentation de 10 % par rapport à 2014, supérieur au nombre d'actifs. Mais 13 % de ces emplois sont précaires (CDD, intérim, emplois aidés...) avec des revenus faibles.

Les logements comportent plus de 60 % de T4 et T5, alors qu'on a beaucoup de ménages d'une seule personne.

52 % sont propriétaires, 27 % locataires du parc social et 19 % du parc privé. Le marché de l'immobilier s'est tendu avec un effet de ciseau entre les prix du marché et les capacités financières des ménages. Augmentation de 30 % du prix de l'immobilier depuis 2017.

Pour répondre aux besoins, une moyenne de 744 logements nouveaux par an est nécessaire (Enquête sur les projets existants dans les communes) : 80 % dans les communes centres, 108 dans les communes périphériques et 47 logements dans les villages.

Pour Nivolas-Vermelle, pour les 6 années du PLH 3 : 58 logements libres, 15 logements en accession sociale, 22 logements en locatif social (dont 35 % de PLAI, 55 % de PLUS et 10% de PLS.)

Le PLH 3 est décliné en 14 actions répondant aux différents besoins de la population. Proposition de valider les propositions du PLH 3. (Unanimité)

Déclarations préalables :

Novat Home : Parcelle AE 799, en zone Ui au PLU, pour division de parcelle impasse des Acacias.

Déconstruction auto Villetton : Parcelles 213, 214, 215, 216, en zone AUI et N au PLU, pour création de bassins d'agrément, de rétention et d'infiltration, avec aménagement d'une plateforme de 5000m², allée de la Garniérie.

Christophe Lotti : Parcelle AE 473, en zone Ua au PLU, pour installation d'un abri de jardin, 62, rue de Carre.

Ali Osman Ayyildiz : Parcelle AH 438, en zone Uc au PLU, pour pose d'une clôture, 3711, RD 1085

NCI Promotion : Parcelle AE 38, en zone Ua au PLU, pour remplacement des menuiseries et modification de façade Maison Paillet, RD 1085.

Permis de construire :

SAS JOM : parcelle AB 1040, pour transfert d'un permis de construire, 76 Impasse des Lilas.

SCI Bourgoin-Jallieu : Parcelles AB 234, 235, 236, 238, 664, 665, 666, 667, 668, 671, 672, 673, 674, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 690, 691, 692, 693, 695, en zone Ui au PLU, pour construction et aménagement d'un site de self stockage, Prairies de Ruffieu.

OGEC du Lycée St Marc : Parcelle AC 309, en zone Ue au PLU, pour extension en surélévation d'un bâtiment du Pôle 2, 1000, rue du Vernay.

Autorisation de travaux :

Philippe Regnault : parcelles AB 134, 461, en zone Ua au PLU, pour aménagement d'une activité paramédicale, 2765, RD 1085.

OGEC du Lycée St Marc : parcelle AC 309, en zone Ue pour extension d'un bâtiment existant 1000, rue du Vernay.

